

Ceyreste

infos

N°27 / Novembre 2023



Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Ceyreste

Qu li va, li rèsto

Portfolio du trimestre





Votre Maire
Patrick GHIGONETTO

Chères Ceyrestennes, Chers Ceyrestens, Comment ne pas évoquer les festivités de l'été 2023 ? De la fête de la musique jusqu'au salon provençal de la culture en passant par le Gospel, on peut évoquer sans rougir une programmation riche, variée et attractive au regard de la taille de notre village. Certaines soirées et spectacles ont été financés par la Ville, sur fonds propres, d'autres par le Comité des Fêtes mais la majorité des événements n'aurait pu avoir lieu sans le financement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (CD13) qui, grâce au dispositif de Provence en scène, propose des spectacles de qualité à prix réduits pour les petites collectivités et surtout, pour l'année 2023 grâce au label « Capitale provençale de la culture ». Je tiens ainsi à renouveler mes remerciements à la Présidente du CD13, Madame Martine VASSAL.

Mais la fin de l'été ne signifie pas pour autant la fin des festivités qui s'espacent certes, mais restent toutefois d'actualité. Citons le festival « Marseille Jazz des cinq continents » avec la représentation gratuite de « L'île aux chants mêlés » avec Marion Rampal qui a eu lieu à la salle polyvalente de Ceyreste le dimanche 19/11/2023. Citons aussi la soirée « Amendonné Winter » qui vous surprendra le vendredi 15/12/2023 et le concert dans le cadre de la tournée des chants de Noël organisé par le CD13 le samedi 16/12/2023. Vous retrouverez ces différentes dates dans l'agenda en dernière page de ce magazine.

La rentrée scolaire a donc laissé la place à une vie plus traditionnelle avec le retour des enfants à l'école. Vous le verrez dans les pages suivantes, la rentrée a été préparée par les services de la Ville pour que nos jeunes Ceyrestens débutent leur année scolaire dans les meilleures conditions, avec de nombreux travaux qui, engagés chaque été, permettent de maintenir les locaux en bon état.

Justement l'École, cette Institution Républicaine, a encore une fois été la cible de la barbarie Djihadiste. A quelques jours de l'hommage à Samuel PATY, le 13/10/2023, nous avons appris ce drame épouvantable, cette barbarie du terrorisme qui a touché un Professeur de Lettres dans un Lycée d'Arras, Monsieur Dominique BERNARD, mort en service parce qu'il était Professeur. Nous, élus de Ceyreste et citoyens, avons manifesté notre soutien aux équipes éducatives et à la famille de Monsieur BERNARD au cours d'une minute de silence précédée par un court texte qui m'a permis de réaffirmer mon profond attachement aux valeurs de la République, à la liberté d'expression et à la défense de la laïcité. Nous ne pouvons nous voiler la face et nous devons être lucides sur les maux qui traversent notre société et notre École qui doit rester debout et continuer à soutenir ses valeurs auprès de chaque enfant. Attaquée, pour la mission qui est la sienne : permettre à chaque jeune de s'émanciper, par-delà les déterminismes, les obscurantismes. Attaquée pour l'idéal porté par toutes les femmes et les hommes qui la font vivre : la formation de citoyens libres, égaux et unis par une destinée commune. L'école doit rester debout et nous devons nous battre pour cela, pour nos enfants, pour leur futur.

Je vous souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, une bonne lecture.

| | |
|------------------------------|---------|
| Urbanisme | p.4/7 |
| Ceyreste en images | p.8/9 |
| Education | p.10/12 |
| Finances | p.13 |
| Environnement | p.14 |
| Vie associative | p.15 |
| Travaux | p.16/17 |
| Vie Locale | p.18/21 |
| Chronique ceyrestenne | p.22 |
| Infos pratiques / État civil | p.23 |
| Agenda | p.24 |

Ceyreste Infos n°27 - Novembre 2023


Magazine trimestriel édité par la Municipalité de Ceyreste

Directeur de la publication : Patrick GHIGONETTO, Maire

Conception et Rédaction : Comité de Rédaction - Service Communication

Crédit photos : Raphaëlle LAVIE, Manu MARTINS et Lucette AGOSTINI

Création et Impression : Delavega Création

Photo de couverture : Clocher de l'Eglise Saint Blaise 

DOSSIER urbanisme

L'urbanisme reste pour les communes un sujet primordial dicté par un document le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal). Le PLUi Marseille Provence a été approuvé fin 2019 et modifié à 3 reprises, la 4^{ème} étant en cours. Les règles édictées dans ce document prennent en compte les dernières décisions de l'État en matière d'environnement ainsi que les risques particuliers inhérents à chaque commune. C'est le cas en ce qui nous concerne pour le risque incendie.

Par ailleurs, dans le droit fil des textes issus de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), la volonté de l'état est de densifier les zones actuellement urbanisées. Mais l'équilibre entre la densification des espaces et la préservation de nos sols naturels et agricoles est souvent difficile à trouver.

En mars 2022 la loi « Climat et résilience » conforte les enjeux liés à l'artificialisation des sols. Le but est de trouver la bonne répartition entre le sol naturel et le sol artificialisé. Sur ce sujet des objectifs ambitieux sont retenus pour les années à venir dans les principaux documents d'urbanisme. Préserver le caractère villageois de notre commune, maîtriser le développement urbain, protéger notre environnement et notre qualité de vie nous obligent à passer par un urbanisme modéré où la qualité l'emporte sur la quantité.

C'est en tous cas notre façon de voir les choses à Ceyreste.

Jacques RENAULT

Premier Adjoint

délégué à l'administration générale, urbanisme, développement durable et cadre de vie.



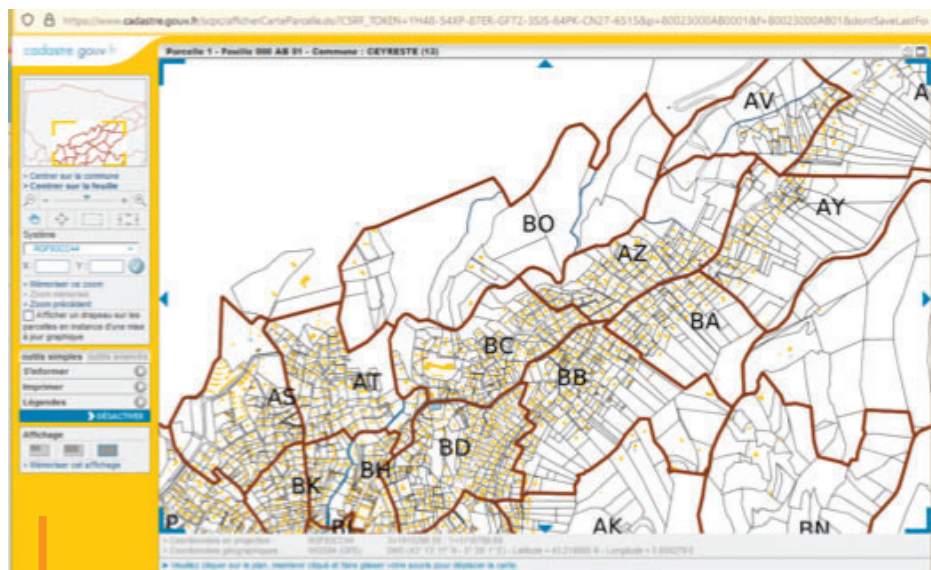
ZOOM SUR...

LE SERVICE URBANISME

Le service Urbanisme de la Mairie de Ceyreste vous accueille 4 demi-journées chaque semaine, sur rendez-vous au 04 42 83 77 16, les lundis et mercredis matin et mardis et jeudis après-midi. Vous pouvez aussi nous contacter sur urbanisme@ceyreste.fr ou par courrier postal. Vous serez accueillis par Charlotte AVANÇO et David FERRÉ.

- Pour envoyer vos demandes de permis de construire, déclarations préalables et autres demandes d'autorisations d'urbanisme dématérialisées, c'est sur autorisation@ceyreste.fr. Le dépôt des dossiers papier se fait à la Mairie ou par courrier postal.
- Les demandes d'autorisation (AT) pour les établissements recevant du public sont à déposer en Mairie, de même que les demandes d'enseignes et de publicité.
- Le RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) est consultable sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille Métropole. Vous devez mettre vos enseignes en conformité avant le 04/05/2028.

Toutes vos demandes sont instruites par le service Urbanisme, dans des délais réglementaires et avec des règles nationales ou locales. Plusieurs services extérieurs sont sollicités quand votre dossier est complet. Une fois les avis récoltés, le service propose une décision à la signature du Maire ou de son adjoint. Tous les formulaires ainsi que de nombreuses réponses à vos questions sont sur le site www.servicepublic.fr.



Le CADASTRE

Pour consulter le cadastre et retrouver vos parcelles : www.cadastre.gouv.fr

La Mairie n'est pas habilitée à modifier le plan cadastral. Vous devez contacter le centre des impôts fonciers de Marseille.

Les DIA

Pour les notaires, les déclarations d'intentions d'aliéner du droit de préemption urbain sont à déposer sur le portail guichet unique <https://dia.ampmetropole.fr/guichet-unique>. Les demandes papier doivent toujours être envoyées à la Mairie de Ceyreste. Concernant les DIA comprises dans les espaces naturels sensibles (ENS), le Conseil Départemental reste compétent à l'adresse suivante dia.ens@departement13.fr. Les DIA pour les fonds de commerces sont à déposer sur portaldia@ceyreste.fr.

Le PLUi, c'est le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**. Il a remplacé le POS depuis début 2020 et il est modifié régulièrement. Vous pouvez participer aux phases de concertation et d'enquête publique qui se tiennent en Mairie très régulièrement, ainsi que sur le site de la Métropole Aix-Marseille Provence. L'information est disponible sur le site internet et sur le Facebook de la Ville lorsque l'enquête est ouverte.

Document réglementaire d'urbanisme, le Plan local d'urbanisme (PLU) définit les modalités de gestion du sol, dans un souci de cohérence

urbanistique et de qualité de vie pour les habitants. C'est un document qui s'impose à tous, particuliers, entreprises, administrations. Il sert de référence obligatoire à l'instruction des diverses demandes d'occupation ou d'utilisation des sols comme les permis de construire, les déclarations de travaux ou les permis de démolir.

Vous pouvez le consulter sur :

<https://ampmetropole.fr/missions/amenagement-du-territoire-et-urbanisme/planification-et-urbanisme/plu/>



Les **RISQUES NATURELS**

La Commune de Ceyreste est soumise à des risques naturels comme les inondations et les feux de forêts. Ces risques sont cartographiés sur les plans de zonage du PLUi et ils sont pris en compte dans le règlement (Chapitre des Dispositions générales). Renseignez-vous avant d'acheter ou de faire construire une maison.

Le RDDECI c'est le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) des Bouches-du-Rhône du 31/01/2017. Il est consultable sur le site internet de la ville de Ceyreste :

<https://www.ceyreste.fr/p-l-u-i>.

La RENOVATION DES LOGEMENTS

DOSSIER



Si vous voulez rénover votre logement : contactez « Allo rénov' énergie » au 04 88 60 21 06. Depuis novembre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) et le Département des Bouches-du-Rhône ont lancé le numéro unique de la rénovation énergétique des logements « Allo rénov' énergie ». Grâce à ce nouveau canal, les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement, pourront bénéficier d'un accompagnement complet et gratuit.

En prenant contact avec un conseiller du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat, vous obtiendrez une aide afin de définir et qualifier votre demande. Vous serez orientés vers les opérateurs locaux afin de bénéficier d'un accompagnement complet, neutre et gratuit – tant sur le plan technique, financier que juridique – et ce, pour toute la durée des travaux. Ainsi, si un ménage envisage de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans son logement situé sur le territoire des Bouches-du-Rhône et de la Métropole AMP, et quel que soit son niveau de revenus, il lui suffit désormais de contacter le numéro unique.

Afin d'assurer un conseil de proximité, le service Habitat de la ville de La Ciotat et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) animent les "Ateliers du Vieux La Ciotat" pour les Ciotadens et les Ceyrestens. Ce lieu regroupe les compétences de l'Amis, d'Urbanis, des Compagnons Bâisseurs, du CCAS de La Ciotat, de l'ADIL des Bouches-du-Rhône et du Réseau-CoSI. Vous y retrouverez tous les troisièmes jeudis du mois de 9h à 12h30 (sur rendez-vous exclusivement) un conseiller de l'ALEC qui vous aidera dans votre projet de rénovation. Ces ateliers se déroulent au 167 boulevard Jean-Jaurès, 13600 La Ciotat. Prenez rendez-vous au 04 42 72 16 06.

La Mairie de Ceyreste attribue des subventions, avec l'aide du Conseil Départemental, pour la réfection des façades dans le centre ancien du village. Renseignez-vous auprès du service urbanisme. L'architecte-conseil du CAUE vous reçoit un mardi sur deux : pensez à prendre rendez-vous au 04 42 83 77 16.



Fête de la Musique



Ceyreste en images



Ceyrestines



Salon du Livre de Ceyreste

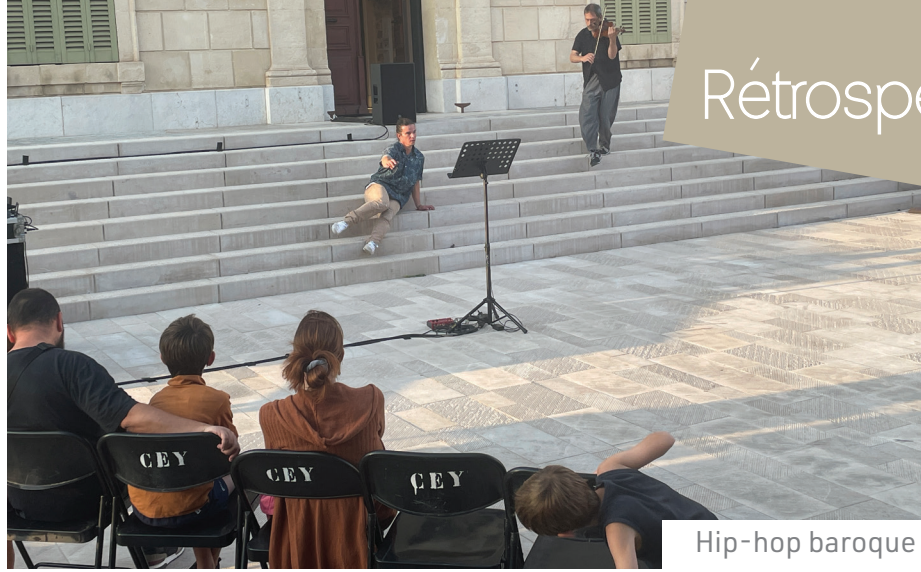
De nombreuses fêtes ont rythmé l'été à Ceyreste, il y en a eu pour tous les goûts :

- Fête de la Musique ;
- Cérémonie de remise des diplômes aux CM2 ;
- Salon du Livre de Ceyreste ;
- Soirée Cabaret ;
- Retraite aux Flambeaux ;
- Fête Nationale ;
- Amendonné ;
- Liz' Gospel ;
- Jazz sur les Toits ;
- Ceyrestines : les 10 ans ;
- Ciné en plein air ;
- Spectacle musical « Music, Dance & Cinema ».

Rétrospective



Cérémonie des CM2



Hip-hop baroque



Retraite aux Flambeaux



Fête Nationale



Cabaret



Amendonné



Music, Dance & Cinema



Liz' Gospel

Une nouvelle rentrée scolaire à Ceyreste !



Ce sont, au total, 381 petits Ceyrestens qui ont repris le chemin de l'école le lundi 4 septembre, heureux de retrouver leurs camarades. Dès leur arrivée, parents et enfants ont apprécié le sympathique petit déjeuner offert par l'association de parents d'élèves Albert Blanc-La Muscatelle.

Monsieur le Maire accompagné d'élus a fait le tour des trois écoles pour souhaiter une bonne rentrée scolaire aux enfants, aux enseignants et au personnel.

Des classes accueillantes, remises à neuf pour certaines par les services techniques durant les deux mois d'été.

C'est parti pour une nouvelle année enrichissante et créative !
Bonne année scolaire à toutes et tous.



COMPOSITION DES ÉCOLES :

Ecole J. d'Ormesson :

- PS/MS - Mme CHARRIER
- MS/GS - Mme DAINOTTI
- GS/CP - Mme DHO
- CP/CE1 - Mme DELTRIEUX
- CE2 - Mme BRIN
- CM1 - Mmes CANOU et PETER
- CM2 - M. DI SCALA

Ecole Albert Blanc :

- CP - Mme SORIA
- CP/CE1 - Mme FILLLOL
- CE2 - Mme MOISSET
- CM1 - Mmes BARADUC et VISONNEAU
- CM1/CM2 - M. CARAVANO
- CM2 - Mmes FERAUD et PETER

Ecole Muscatelle :

- PS/GS - Mme AUDIFFREN
- MS - Mme VANGIONI
- PS/GS - Mme TOMATIS

Bilan des travaux dans les écoles durant l'été :

Ecole Albert Blanc :

- Reprise de tout le pan de mur d'une classe suite à des infiltrations (travail de préparation et peinture) et reprise des tringles et attaches rideaux.
- Pose de nichoirs à Martinets dans la cour en hauteur sous toiture (nichoirs financés par le Département).
- Reprise de tout le pan de mur et du plafond de la classe IME (Institut Médico-Éducatif) suite à des infiltrations (travail de préparation et peinture) et reprise des tringles et attaches rideaux.
- Reprise de tous les murs de deux couloirs et des plafonds suite à des infiltrations (travail de préparation et peinture).
- Traitement de parties de faîtage de la toiture et de tuiles fissurées (dip étanche).
- Remplacement de la robinetterie de la petite cuisine suite à des fuites.
- Réparations dans les sanitaires : changement d'un ensemble chasse d'eau du WC PMR.
- Pose de portes cartables sur tous les bureaux d'une classe.
- Pose de chants plats pour l'affichage dans deux classes.
- Nettoyage complet de la cour, retrait des gravillons présents sur le revêtement, taille et entretien des Mûriers platanes.
- Reprise de tous les murs du couloir du bureau de la Directrice (travail de préparation et peinture).

Cantine Albert Blanc :

- Travaux de mise aux normes électriques.
- Réparation de la climatisation.
- Remplacement de dalles de plafond suite à une infiltration.

Ecole Jean-D'Ormesson :

- Changement de 8 pavés lumineux et 4 spots hors service dans les différentes classes.
- Rajout de chants plats dans les 2 classes de la maternelle.
- Pose de chants plats et réparation d'un meuble défectueux dans une classe élémentaire.
- Reprise de cornières « couvre joint » tombées ou menaçant de tomber sur les fenêtres de l'élémentaire.
- Vérification des dalles de plafond soulevées (vent violent) dans toute l'école et remise en place.
- Nettoyage des cours, taille et entretien des végétaux.
- Pose d'un carillon avec système de détection sur la porte d'entrée de la Maternelle.

Cantine Jean D'Ormesson :

- Changement de 2 pavés lumineux.

Ecole La Muscatelle :

- Travail de préparation et peinture de l'ensemble des murs du dortoir avec une peinture adaptée.
- Pose d'anti pince-doigts sur les différentes portes donnant à l'extérieur de l'école.
- Travaux de mise aux normes électriques.
- Réparation du visiophone en panne.



Le Mot des Associations de Parents d'Élèves :

APE Jean-d'Ormesson :

L'APE Jean d'Ormesson a fait peau neuve pour l'année 2023/2024. Motivées par l'équipe précédente et décidées à faire vivre de façon dynamique cette école toute récente, nous avons envie de mener de nombreuses actions.

La fête de la Citrouille très réussie et plébiscitée l'année dernière n'a malheureusement pas pu avoir lieu le 20/10.

Lors du mois de Novembre, nos actions seront surtout tournées vers les « partenariats » avec Jeff de Bruges la Ciotat pour la vente de chocolats de Noël et la vente de nougats avec le Lion's Club la Ciotat.

Au mois de Décembre, la magie de Noël va opérer. Un des spectacles de Noël en Maternelle sera offert par l'APE.

Au mois de Janvier, les enfants se prendront pour des Rois et des Reines autour de jolis Gâteaux des Rois. Février sera marqué par une initiative toute nouvelle, la formation aux premiers secours financée par l'APE et dispensée par l'Union Pompier 13.

Par ailleurs, chaque mois nous essayons de faire une vente de Gâteaux ou de crêpes devant l'école. Seul on va vite, ensemble, on va plus loin !

APE Albert Blanc / La Muscatelle :

Une nouvelle année scolaire a démarré ! Et les parents de l'APE Albert Blanc Muscatelle sont toujours autant motivés pour passer une année réussie aux cotés des enfants. Nous espérons cette année riche en temps forts, ponctuée de rencontres, de moments de sensibilisation sur des thématiques d'actualité mais aussi des moments de bonheur et d'amusement offerts aux enfants.

Dès la rentrée, nous étions présents pour offrir, aux parents, un petit déjeuner devant les écoles ; l'occasion de se retrouver après la pause estivale ou de faire connaissance.

La collecte de cartouches d'encre vides a commencé ; un challenge interclasse est organisé. Résultat du concours en avril !

Nous préparons aussi les fêtes d'Halloween et de Noël. Cependant, les derniers événements politiques nous amènent à nous adapter à ce contexte très sensible et notre programme est remis en question.



Le jeudi 9 novembre, journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, les enfants de l'école Albert Blanc se verront remettre un bracelet solidaire bleu avec l'inscription 'STOP harcèlement'. La lutte contre le harcèlement scolaire ne se limite pas à un seul jour ; c'est pourquoi nous avons également préparé un document précisant les ressources disponibles pour les parents ou enfants confrontés à cette problématique. Les enseignants profiteront de ce temps fort pour organiser un temps de parole sur cette thématique.

LA VILLE DE CEYRESTE SE MOBILISE POUR NOS PETITS CEYRESTENS :

La Mairie alloue un budget pour les sorties scolaires à hauteur de 100€ par enfant pour les élèves en élémentaire et 40€ pour les élèves en maternelle (ex : Voile, grotte Cosquer, atelier bleu, Zoa, Bastide Marin...). Elle alloue également 35€ par enfant pour les fournitures scolaires.

L'Etat a décidé d'augmenter les bases taxables de 7,1 %. Ainsi, mécaniquement, tous les administrés subissent une première hausse décidée par l'Etat dès 2023 d'environ 6,82 % sur leur impôt selon le cas.

En parallèle, la taxe sur les ordures ménagères (TOEM) augmente cette année de 4,5 %, augmentation décidée par la Métropole, au bénéfice de la Métropole, pour que le taux de cette taxe soit homogène pour toutes les communes. Ainsi la TOEM passe de 9,5 % à 14 % soit un impact sur la taxe foncière, après augmentation de la base, de 9,84 %. Cette taxe n'entre donc pas dans les caisses de la Ville et cette hausse n'est pas décidée par la Ville.

D'autre part, la commune a dû augmenter la part communale de 7 % en raison de différents éléments majeurs :

- ▶ L'amende infligée à la Commune par l'Etat en raison du faible nombre de logements sociaux : le Préfet a majoré de 400 % notre amende de base considérant que la ville ne faisait pas suffisamment d'efforts alors même que nous n'avons quasiment plus de foncier disponible et que les objectifs sont donc inatteignables ;
- ▶ La hausse générale des coûts : l'électricité (écoles, éclairage public, bâtiments communaux...) a doublé, le carburant, le gaz (chauffage d'une école), les denrées alimentaires pour les cantines... ;
- ▶ L'état impose des diagnostics énergétiques pour tous les bâtiments communaux ce qui engendre, avant même tous travaux qui seront obligatoires jusqu'en 2030, des coûts énormes non pris en charge à 100 % par l'Etat ;
- ▶ Avec l'augmentation de la population à Ceyreste notamment en raison de la production de logements sociaux, des services publics supplémentaires ont été nécessaires, notamment la création d'une école, qui consomme de l'électricité, de l'eau, demande de l'entretien... alors même que les impôts fonciers n'avaient pas augmenté depuis 12 ans à Ceyreste, plaçant la Ville parmi les 6 Villes au taux le moins élevé sur les 21 communes du territoire ;

- ▶ D'autre part, la Ville ne bénéficie d'aucune recette puisque nous n'avons pas de zone commerciale ni d'activité sur Ceyreste ;
- ▶ Cette multitude de facteurs ne nous laissait pas d'autre choix si l'on voulait maintenir les investissements au bénéfice des administrés ;
- ▶ De plus, la Ville a récupéré, au 1er janvier 2023, la compétence « risque incendie » ; il faut donc contrôler et réparer un parc de poteaux incendie dans un très mauvais état ce qui coûte très cher ;
- ▶ Enfin, la suppression de la taxe d'habitation avec un reversement forfaitaire « à l'euro près » décidée par l'état, a figé le calcul qui ne tient donc plus compte de l'évolution de la population, ce qui entraîne un manque à gagner certain pour la Ville alors que les services augmentent.

Cette hausse de 7 % a un impact réel de 15 % sur la taxe foncière, en prenant en compte l'augmentation des bases décidée par l'Etat.

Dans le même temps, nous avons augmenté de 60% la taxe sur les résidences secondaires afin que seuls les habitants de la Ville ne soient pas impactés et surtout pour inciter les propriétaires de logements vides à les mettre en location à l'année pour lutter ainsi contre la pénurie de logements sur la Ville.

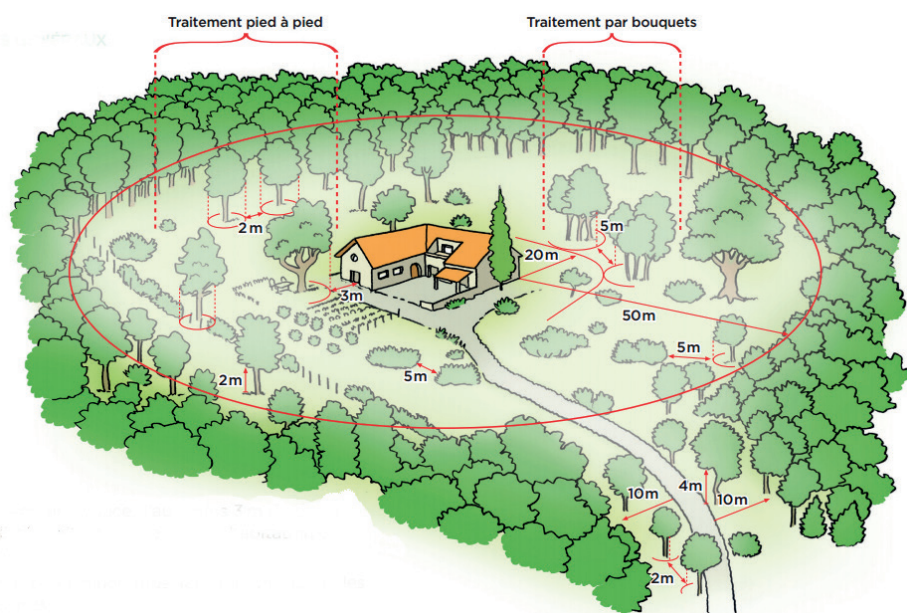
Malgré la hausse subie à partir de cette année, cet impôt est tout de même inférieur au cumul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière payées auparavant.



Le Département des Bouches-du-Rhône est soumis à un risque élevé d'incendie de forêt ; le débroussaillage est la principale mesure préventive à mettre en place : il est donc réglementé par un arrêté préfectoral de 2014 qui précise les obligations des particuliers. On entend par débroussaillage les opérations de réduction de la masse des végétaux combustibles dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Sur un terrain parfaitement débroussaillé, le feu passe sans grand dommage.

Les 7 traitements indispensables :

1. Supprimer tous les arbres et les branches à moins de 3 mètres de l'aplomb des murs de façade des maisons.
2. Éliminer les arbres morts ou dépérissants.
3. Élaguer les arbres, supprimer toutes les branches basses.
4. Laisser au moins 2 mètres entre chaque houppier des arbres dans la zone des 50 mètres.
5. Supprimer tous les arbustes sous les arbres à conserver.
6. Ôter la litière sèche (surtout dans les pinèdes).
7. Supprimer les plantes décoratives très inflammables qui courent sur les façades ou les talus proches de la maison.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la ville www.ceyreste.fr/debroussaillage ou sur le site prevention-incendie-foret.com

Brûlage des végétaux :

La réglementation interdit le brûlage des résidus de végétaux par les particuliers. Les tontes de pelouses, les feuilles mortes ou les produits de la taille sont considérés comme des déchets verts, qui, comme les épluchures ou les autres déchets ménagers sont interdits à l'incinération à l'air libre. Ces déchets verts doivent être envoyés en déchetterie ou être traités par compostage.

DÉROGATIONS :

Des dérogations sont possibles dans certains cas :

- ▶ Pour le brûlage des rémanents suite à la réalisation des OLD
- ▶ Pour le brûlage des rémanents suite à la taille des oliviers ou des vignes pour les « exploitants ».

Si les conditions sont réunies, une dérogation peut être demandée à la Police Municipale.

Le défrichement et le débroussaillage :

Totalement différent des Obligations légales de débroussaillage (OLD) qui imposent le nettoyage des terrains boisés (50 ou 100 m autour de votre habitation si vous êtes en zone naturelle ou sur toute votre parcelle si vous êtes en zone urbaine), le défrichement se caractérise comme « la destruction de l'état boisé d'un terrain et la suppression de sa destination forestière ». De nombreux quartiers de notre commune sont soumis à autorisation de défrichement avant tous travaux. Le site de la Préfecture vous renseigne : www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement



Forum des Associations

Comme chaque année, le 1^{er} dimanche de septembre est le traditionnel rendez-vous des associations. Cette année encore, ce sont 38 associations, sportives, culturelles, de loisirs et patriotiques qui se sont rassemblées, le dimanche 4 septembre sur la place de la Mairie.

Un panel d'activités pour tous les âges ; une matinée de convivialité qui a lancé le début de saison 2023-2024, avec une reprise en douceur des différentes activités proposées sur la Commune.

Vie Associative



Octobre rose

Mobilisation de l'association Ceyfitness avec une marche qui a été organisée le samedi 21 octobre après-midi dans les collines de Ceyreste. 150 marcheurs ont pris le départ. Les dons collectés (850€) ont été reversés au profit de l'IPC.

Journée E-sport intergénérationnel

Le mercredi 8 novembre, le service des Sports du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Maison du Bel Âge, en partenariat avec l'ODEL et la Municipalité de Ceyreste ont organisé une journée d'échanges autour du sport et du digital, à la salle polyvalente de 9h30 à 15h30. Des associations ceyrestennes qui occupent généralement la salle ce jour là (Tennis de table et Show Son), ont participé à cette journée avec des démonstrations mais surtout des interactions avec le public de la Maison du Bel Âge.

A noter, la présence également de l'association Algernon et l'IME de La Ciotat pour favoriser les échanges autour du sport inclusif.

L'occasion pour tous de participer à un cours de danse, échanger quelques balles de ping-pong ou bien se défier autour de jeux virtuels. Un public qui a volontiers pris part aux activités :

- 18 consoles de jeux vidéo et E-sport ;
- Association les Gamers du grenier ;
- Atelier yoga ;
- Démonstration de danse (Show Son) ;
- Atelier ping-pong (2 tables mises à disposition par le club de tennis de table).





Végétalisation du parking Mairie

Après l'extension du parking « Mairie », notre Service Espaces Verts est passé à la phase de végétalisation afin de rendre cet endroit agréable. De nombreuses plantations ont été réalisées en pleine terre comme en jardinière. Par la même occasion, la Commune a souhaité mettre en conformité l'éclairage public du parking et retirer la pollution visuelle (câbles désormais enfouis).



Plantations

En 2023, ce ne sont pas moins de 23 arbres qui ont été plantés un peu partout sur la Commune :
Chemin de Saint Antoine, Ch. des Peupliers, Parking mairie, aux abords de la Mairie, Av. Louis Julien, Boulevard Alphonse David, Rue Felix Nevière.



Parc du Valon de la Chillière

Petit à petit, l'oiseau fait son nid ! Ce sont, durant l'été, 6 nouvelles tables géantes qui ont pris leurs quartiers en descendant le chemin du parc du Valon de la Chillière. Nombreux sont ceux qui viennent régulièrement y pique-niquer l'été afin de trouver un peu de fraîcheur. Il y a maintenant de la place pour tout le monde !



Réunion publique

Une réunion publique concernant l'aménagement du chemin Sainte Brigitte a eu lieu le 19 octobre 2023 en Mairie. Suite à cette réunion et aux échanges qui en ont découlé, l'étude est toujours en cours par les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

ENGAGÉS AU QUOTIDIEN

L'offre de service « **Engagés au Quotidien (EaQ)** » réceptionne et recense l'ensemble des demandes des habitants et en assure notamment le suivi sur la thématique des déchets (commande de réceptacles, prise de rendez-vous encombrants, signalement d'anomalie de collecte, renseignement sur le compostage, horaires et accès en déchèterie...). Il est l'unique canal d'entrée pour les doléances des Ceyrestens.

LA METROPOLE
Cadre de vie

Chaque signalement
améliore notre
cadre de vie

TÉLÉCHARGEZ

**ENGAGÉS
AU QUOTIDIEN**

AIX MARSEILLE
PROVENCE

Joindre le service « Engagés au Quotidien » :

→ **Par téléphone** : 0800 94 94 08 (numéro vert) du lundi au vendredi sans interruption de 8h00 à 18h30, hors jours fériés ou chômés, et le samedi sans interruption de 7h30 à 17h30.

→ **Sur internet** : <https://ampmetropole.fr/mes-demarches/engages-au-quotidien/>

→ **App. Apple & Google Play** :
Engagés au Quotidien



Déchèterie de La Ciotat

Chemin du Mistral – ZI Athélia 3

Tél : 05 32 18 88 88

Lundi au vendredi : 7h30 - 15h

Fermée les jours fériés

INSCRIPTION ELECTIONS

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales auprès du service élections, mais également de signaler votre changement d'adresse postale en cas de déménagement sur la commune, que vous soyez ancien Ceyresten ou nouvel arrivant.

Les inscriptions et les changements d'adresses sur les listes électorales peuvent être déposés au plus tard jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour d'une élection.

Pour plus d'informations :
Services Etat Civil et Elections
04 42 83 77 19

RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de la Commune de son domicile. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement qui est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).



Bienvenue à Ceyreste !



Un nouveau panneau d'entrée de ville, en lieu et place de l'ancien, a été réalisé par la société Delavega Création, avec des photos de Michel Farris, Conseiller Municipal. Une réalisation qui vient embellir l'avenue principale de notre village, boulevard incontournable lors d'un passage à Ceyreste, qu'il soit exceptionnel ou quotidien.



Le Département des Bouches-du-Rhône a labellisé notre commune Capitale Provençale de la Culture pour l'année 2023. Un grand merci à Martine VASSAL et au département culture. L'occasion pour Ceyreste d'être sur le devant de la scène durant 365 jours ! A ce titre, nous avons organisé le Festival Provençal les 23 et 24 septembre 2023, où couleurs, senteurs, parfums, musique, art, artisanat, gastronomie étaient représentés : un beau panel pour ravir nos exposants et visiteurs.

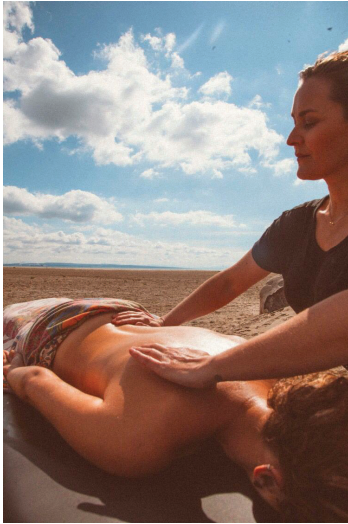
Beaucoup de succès pour nos papilles avec la galette ceypressenne, le triporteur Ciotaden, Didier Fassetta avec la bière artisanale, Lou tendie avec sa panisse, Alain Mandonna confiture, miel, Jag

la praline, riz et sel de Camargue, le domaine de l'Olivade, la charcuterie camarguaise, la truffe dans tous ses états avec Tartufi, les navettes aixaises, vin blanc, rosé et rouge avec Terre de mistral, un atelier culinaire, les délices de la mer.

Art, artisanat, culture étaient aussi présents avec : Les vieux métiers d'Auriol, Les écuries de la Chesnay, Cloupyland, Des mots des livres, La chaise d'azur, Terre engobée, Savonnerie Massilia, peinture provençale, Art Cut tournage sur bois, Artisan santonnier, Broderie.

Merci à tous nos exposants pour leur présence, ainsi qu'à tous nos visiteurs !





Edwige Massages

Edwige Demont Del Bano

Massages : Ayurvédiques, Thaïlandais, Prénatal, Lifting japonais visage, pochons aux plantes

843 chemin de Cascavelles
07 83 82 08 57

edwigemassages@gmail.com

Planity : Edwige massages

Lundi au vendredi de 9h à 19h et Samedi de 9h à 13h, sur rendez-vous

SwissLife

Jérémy Blis

Agent d'assurance indépendant
Conseils et expertises en protection social, prévoyance, retraite, gestion de patrimoine
12 B chemin du Riau
07 64 00 80 98
jeremy.blis@agence-swisslife.fr



SwissLife



Au Fil du Riau

Recyclerie et relais famille

Vente de vêtements et objets seconde main, point info, échange, pause café

5 chemin du Riau

06 69 59 65 83

Mardi au samedi

de 10h à 12h et de 14h30 à 18h

Disparition de Jean-Jacques MARTINA et « Jacky » BOULANGER, le monde de l'artisanat est en deuil.



LA TOURTERELLE TURQUE

Leur apparition en France remonte aux années soixante et depuis cette date leur croissance démographique est spectaculaire. A la fin des années 90, tout le territoire est envahi, y compris les îles métropolitaines. Elles font partie des fléaux qui sévissent à la fois dans les villes et les campagnes : elles profitent de l'activité humaine pour se nourrir et proliférer. Une population trop grande de ces oiseaux devient nuisible : leurs fientes sont très riches en acide urique, elles détruisent tous les matériaux, dégradent l'aspect esthétique des bâtiments, façades et toitures. Lorsqu'il y a accumulation, cela détruit des ouvrages d'art, obstrue les cheminées, gouttières, conduits d'aération, ainsi que les voitures, salons de jardins...

La fiente de tourterelle représente également un risque sanitaire pour l'homme : porteuse de germes, elle est à l'origine de maladies.

Afin de ralentir cette expansion spectaculaire, il est donc important de ne pas les nourrir, ni de leur donner à boire, sachant que naturellement elles se nourrissent d'insectes, de fleurs, de bourgeons et de graines.



EXPRESSION DES GROUPES DU CONSEIL MUNICIPAL

Tribune de la Majorité

Depuis la rentrée, l'ambiance est redevenue bien morose. Les massacres en Israël, la guerre en Ukraine qui dure et tomberait presque dans l'oubli pour certains, la barbarie d'Arras. Quand les attaques contre les populations innocentes cesseront-elles ?

Quand les valeurs fondamentales qui doivent guider la vie des citoyens du monde seront-elles respectées ?

Le respect de la vie humaine, la dignité, la coexistence pacifique sont des exemples qui pourraient sembler acquis et pourtant...

Ce début d'année scolaire a mis un terme à un été que nous avons voulu festif.

Parmi les autres facteurs figurent, ne nous le cachons pas, la hausse des impôts fonciers. Rares sont les administrés qui nous ont écrit pour exprimer leur mécontentement. C'est la preuve que notre action n'est pas incohérente après 12 années de stabilité. La hausse des impôts n'est jamais une décision facile, nous sommes nous-mêmes contribuables... La hausse généralisée des coûts n'impacte pas uniquement les ménages, mais bien les collectivités en premier lieu avec, de surcroît, des dotations de l'Etat en baisse ou stagnantes au mieux. Le « non choix » d'augmenter les impôts s'imposait donc. Mais, je tiens à préciser que notre choix de majorer de 60 % la taxe d'habitation sur les résidences secondaires n'a pas pour but d'enrichir la commune. Notre objectif c'est que les gens prennent conscience qu'il faut privilégier la location des biens immobiliers à l'année. Notre pays traverse une grave crise du logement avec très peu de biens à louer à l'année alors que nombreux sont les biens vides 10 mois sur 12. Il faut que ces logements reviennent sur le marché locatif pour que nos jeunes puissent se loger sur notre commune !

Malgré tout cela, il nous faut croire en l'avenir et positiver, c'est pourquoi nous en profitons pour vous souhaiter à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Les élus du groupe majoritaire « De l'Ambition pour Ceyreste ! »

Patrick GHIGONETTO, Jacques RENAULT, Ghislaine BURCHERI, Joaquin ORTIZ, Michelle SCOZZARO, Jean-Paul GALLERAND, Sabine AZALBERT, Gilles PORTALES, Nicole MOMBELLI, Bernard LACOMBLEZ, Gaby PASTOR, Joëlle RICO, Marc VIVIANI, Michel FARRIS, Marie-Rose OHANIAN, Samuel KABAKIAN, Vincent BLAIN, Christophe GALLI, Marie-Georges CRUCIANI, Françoise CARIGNANO JAILLON, Alexandra DELERNIAS, Marie-Blanche CORDOU, Anne MOSCHETTI

Tribune de la minorité

La tribune de ce groupe ne nous est pas parvenue au moment où nous publions.

[...]

Puis, sous le marronnier, on commença à dire que cette gare si proche de Ceyreste (1 km 500) et si éloignée de La Ciotat (3 km 500) devrait s'appeler « Gare de Ceyreste » et, à la rigueur, puisqu'elle était sur le territoire de La Ciotat, « Gare de La Ciotat-Ceyreste ». Une demande officielle fut faite en 1892, mais, encore une fois il fallut déchanter car cette demande fut rejetée ! La rancoeur fut d'autant plus grande que cette gare fut immortalisée par la suite en étant le théâtre d'un événement extraordinaire, la réalisation d'un des premiers films de l'histoire du cinéma par Louis et Auguste Lumière : « L'arrivée du train en gare de La Ciotat » en 1895. De plus, 93 ans plus tard, en hommage aux frères Lumière, le TGV s'arrêta le 12 novembre 1988 dans cette même gare, chose unique dans les annales du TGV ! Imaginez la stupéfaction des voyageurs !

Enfin, dernière péripétie autour de cette gare tant réclamée : en 1995, il fut question de fêter le centenaire de la réalisation du film des frères Lumière. À cette occasion, les enseignants de l'école Primaire Albert Blanc de Ceyreste, convaincus comme tous les Ceyrestens que cette gare était leur gare et que donc ils devaient l'honorer au mieux, mirent sur pied un projet. Il s'agissait d'organiser une animation de la gare avec tous les enfants de l'école, leurs enseignants et les parents volontaires, habillés si possible à la mode de 1895 et de pique-niquer en attendant d'acclamer l'arrivée du train qui devait commémorer

l'événement. Ce projet était réalisable car il s'intégrait dans les programmes d'histoire et, de plus, la proximité de la gare faisait que tout le monde pouvait s'y rendre à pied... Hélas, le projet fut refusé par l'Éducation Nationale faisant place à une déception supplémentaire !

Les années ont passé et voilà que 126 ans après la première demande, les maires des deux communes, Patrick Ghigonetto pour Ceyreste et Patrick Boré pour La Ciotat, ont pris la décision de porter une demande conjointe pour le changement de nom de la gare, et cette demande aboutit enfin. Sur décision du président de la SNCF, après avis favorable des présidents du Conseil départemental, de la Métropole et du Conseil régional, elle prend le nom de « Gare de La Ciotat-Ceyreste » en 2018. Les carrières de Ceyreste ont peu à peu été abandonnées, souvent on ne se souvient même plus qu'elles ont existé, mais les constructions de pierres blanches demeurent... Si le premier contact avec la France se fait par Ceyreste grâce aux quais de la Joliette, c'est encore une fois Ceyreste qui accueille les navigateurs avant même la Bonne Mère, par l'extraordinaire ensemble monumental des bâtiments et de la tour du phare de Planier à l'entrée de la rade de Marseille : il paraît qu'il a été construit avec la pierre blanche de Cassis et de Ceyreste.

Le Marronnier



Numéros utiles

Services Administratifs Municipaux :
04 42 83 77 10

- État Civil / Cimetière / Élections : tapez 1
- Police Municipale: tapez 2
- Urbanisme : tapez 3
- Éducation / Vie associative : tapez 4
- Communication : tapez 5
- Comptabilité : tapez 6
- Secrétaire Maire / Élus / DGS : tapez 7

Police Municipale : 04 42 83 10 64
ou 06 73 67 78 34

Secrétariat Services Techniques :
04 42 83 35 32

Bibliothèque Municipale : 04 42 83 74 66

CCAS : 04 42 32 50 84

Maison du Bel-Age / Bureau de Poste :
04 13 31 57 16

Gendarmerie Nationale : 04 42 01 90 22 ou 17

Métropole « Engagés au quotidien »

(déchets, encombrants, voirie) :

Tel : 0 800 94 94 08 (N° vert)

Appli : Engagés au quotidien

Site : <https://www.marseille-provence.fr/index.php/conteneur-mpm-services/engages-au-quotidien>

Société Eau et Assainissement : 04 95 09 53 50

Société des eaux de Marseille Métropole

Urgence problème technique réseaux d'eau :

09 69 39 40 50 (N° non surtaxé)

Urgence hors jours et heures ouvrables :

04 91 83 16 15

Urgence médicale : 15

Urgence vétérinaire : 3115 (appel gratuit)

Urgence dentaire : 0 892 566 766
(dim. et jours fériés)

Pompiers : 18

Eclairage public :

Contactez les Services Techniques

Urgence gaz GRDF : 09 69 36 35 34

Urgence électricité Enedis : 09 726 750 13

Le Bus+ (Transport PMR) : 04 91 10 59 00

Taxis :

- M. DI SAVINO Philippe : 06 09 32 92 27
- M. CAROL Benoit : 06 09 37 35 01

Le Carnet rose

La publication des naissances dans Ceyreste Infos s'effectue uniquement sur demande écrite des parents. Celle-ci doit être déposée au bureau de l'Etat Civil en Mairie.

Le Carnet blanc

- LABOUDIGUE Guillaume et RIGLET Marie-Joëlle
- REY Jean-Pierre et BARBA Danielle
- GIACCARDI Olivier et SUSINI Catherine
- ISKARIA Gilles et NEVES BATISTA ALVES Mércia
- LEVALET Laure et LEVIS Laurent
- MARCEAU-MILLET Audrey et ENDERLE Sébastien
- POLLI Marc et FIORENTINO Isabelle
- SERTIC Alexis et BOARDMAN Anaïs
- JAFFRE Mélissa et PASCAL Yann
- MARCHAL Paul et POLO Justine
- REVERDY Jérôme et MARTINEZ Julie
- ROUTHIER Valérie et GOFFI Fabien
- BERTRAND Harmony et CHAZEL Dorian
- HADJ-CHÁÍB Ghanem et CAIL Dorothee
- MENARD Romain et MULTINU Joanne
- ASTIC Nicolas et BENIKIAN Aurélie
- AZALBERT Clément et MOHA Alicia
- HERNANDEZ Laurent et PIRONE Carole
- NIETO Fabien et ANECHE Sabrina
- DALICHOUX Santa et BONNEFOY Thibaut
- KELLER Emma et BERTRAND Florent

Avec nos félicitations et nos vœux de bonheur.

Le Carnet gris

- DAVO Jean-Pierre
- LAURET Jean-Yves
- ROQUE José
- KAPRIELIAN Robert
- HADJEDJE Marie veuve FARACI
- PAUCOUET Monique épouse SERRALBO
- DUPARAY Jacques
- BOULANGER Jean-Jacques
- LONGI Frédéric
- MARTINA Jean-Jacques
- GRISERI Paul
- AUDIFFREN Guy
- AUSSEIL Mireille
- USAI Luisa épouse MOÏ
- PORTET Robert
- BRANCATO Daniel
- PAERAS Yves
- ROYANNEZ Jacqueline veuve JULIEN
- AUGIER DE MONTGREMIER Annick veuve CHEVALIER

Avec nos regrets et nos sentiments les plus attristés.

Mardi 5 Décembre

Cérémonie d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie



11h - Place des Héros

Samedi 9 décembre

Téléthon à Ceyreste



► Tour Auto Rétro

organisé par Grand Caunet Auto Passion, au profit du Téléthon
Animation et restauration sur place
Place des Héros - 10h à 16h

► Tournois de Padel

organisé par le Tennis Club, au profit du Téléthon
Tennis de Ceyreste

► Le Grand Défi VTT

organisé par le Tennis Club, au profit du Téléthon
Tennis de Ceyreste

Dimanche 10 décembre

Thé dansant de l'Amitié

Organisé par le CCAS pour les Ceyrestens de 60 ans et plus
Inscriptions auprès du CCAS de Ceyreste jusqu'au 1^{er} Décembre
Salle Polyvalente - A partir de 14h

Vendredi 15 décembre

Amendonné Winter



Soirée Amendonné version hiver : Ceyreste devient station de ski le temps d'une soirée ! Animation musicale, restauration sur place
Soirée organisée par la Municipalité
Restauration sur place
Place de la Mairie - 18h

Samedi 16 décembre

Les chants de Noël



Un concert folk et moderne signé du Le Minimum Ensemble
Offert par le Conseil Départemental, entrée libre et gratuite
18h - Salle polyvalente

Dimanche 17 décembre

Chants Sacrés

11h - Eglise Saint Blaise

Jeudi 18 janvier

Voeux du Maire aux Ceyrestens



18h30 - Salle polyvalente

Vendredi 19 janvier

Collecte de sang

Salle polyvalente

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Dimanche 4 février

Fête de la Saint Blaise

Programme à venir

Samedi 23 et Dimanche 24 mars

Salon de la Coutellerie 2024



Tarif visiteur : 3 euros (gratuit pour les moins de 12 ans)

10h à 18h - Salle polyvalente